BELGIQUE

LA GRÈVE DU BORINAGE

Notre correspondant particulier nous adresse le télégramme suivant :

Tournai, 3 h. 07, soir. — Trois tentatives criminelles ont eu lieu au Borinage la nuit dernière. A la Bouverie, on a tenté de faire sauter, avec de la dynamite, la maison du porion Fouraeau. A Pâturages et Flénu, de pareils attentats ont été commis à la même heure. Chaque nuit, les demeures des gérants sont gardées par la gendarmerie. Cependant, la grève touche à sa fin.

Mons. — *Un scandale.* — Le 5 mars était appelée devant le tribunal de Mons l'affaire de faux en écritures, usages de faux et escroqueries en cause de la directrice laïque de l'orphelinat de Mons. La prévenue, Mme veuve Moise, qui avait, avant d'être investie de ces nouvelles fonctions, occupé l'emploi d'institutrice à Tournai, où elle s'était mariée à M. Moise, rédacteur de la *Vérité*, avait été l'objet des faveurs libérales, et la commission de l'établissement de Mons, qui comptait dans son sein M. Houzeau, représentant libéral et quelques franc-maçons *ejusdem farinæ*, avait jeté les yeux sur elle dès que la laïcisation de l'orphelinat eût été décrétée.

L'affaire est remise à quinzaine. Quelle qu'en soit l'issue, comment ces administrateurs modèles qui avaient en leur créature une confiance illimitée, l'autorisant à s'immiscer dans des questions hors de sa compétence, pourront-ils se justifier de leur incurie?

On lit, à ce sujet, dans le *Courrier de l'Escaut* :

« Les journaux libéraux font le silence autour du scandale de l'orphelinat laïcisé de Mons.

» Ces « vengeurs de la morale publique », comme ils s'intitulent si complaisamment, ne trouvent rien à dire de cette directrice qui privait les orphelins confiés à sa garde de manger, pour payer les desserts dont elle régalait ses convives nocturnes !

» Un rapport a flagellé au Conseil communal de Mons, par M. Ed. Hélin, conseiller communal et membre de la nouvelle commission des hospices, révèle des détails odieux.

» On faisait manger aux enfants du pain fabriqué avec des farines avariées.

» La plupart manquaient de linge ou d'habillements.

» Le désordre le plus effrayant régnait partout.

» Et le désordre moral était plus grand que le désordre matériel.

» La directrice était obligé, dit le rapport, « de » subir toutes sortes d'avanies et d'injures de la » part des servantes, contre lesquelles elle se trou- » vait d'ailleurs désarmée, s'étant mise dans le cas » de redouter leurs révélations. »

» On tolérait, dit le rapport, des familiarités entre les grandes orphelines et des ouvriers employés dans la maison !

» Orphelins et orphelines pouvaient se rencontrer et s'écrire quotidiennement !

» Voilà l'enseignement laïc et neutre dans toute sa splendeur.

» Car l'orphelinat de Mons était laïc dans toute la force du terme. On en avait chassé les religieuses, en 1881, pour y installer Mme Moise.

» Et voilà des enfants gâtés à jamais, parce qu'il a plu à une commission composée de francs-maçons de les jeter entre les bras de cette mégère. C'est horrible ! »

Ath. — *Un athénée en grève.* — On écrit d'Ath au *Patriote* : « Dès jeudi soir, les élèves internes se sont mis en grève, *exigeant* le renvoi immédiat de l'un de leurs surveillants. M. Richet, qui a, dit-on, le tort d'être infecté de cléricalisme et de faire appliquer le règlement à la lettre.

» Ces aimables jeunes gens n'ont rien trouvé de mieux que de se barricader dans les dortoirs, et, armés de gourdins, de menacer M. Richet pour le cas où il aurait, disaient-ils, le malheur de forcer la consigne. C'est alors que le préfet jugea nécessaire de faire appel au concours de la gendarmerie et de la police locale. Nos braves bonnets à poils, *armés de leurs carabines*, et suivis de nos argousins, *le sabre au poing*, pénétrèrent de vive force dans les dortoirs.

« Bien loin de les effrayer, la vue des représentants de la loi semble plutôt redoubler la fureur de nos jeunes émeutiers, qui se mettent incontinent à briser tout ce qui leur tombe sous la main : carreaux de vitre, aiguières, vases chers à Lolo, etc., sont mis en pièces en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire. Des pétards sont lancés aux gardiens de l'ordre, lesquels sont bientôt forcés de se retirer devant l'attitude de plus en plus menaçante des jeunes revoltés.

» Les choses en sont là. A l'heure où je vous écris (3 heures de relevée) la grève dure toujours, malgré le renvoi des principaux meneurs au nombre de trente, soit environ le tiers de l'ensemble des internes. Les grévistes résisteront, assurent-ils, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction pleine et entière.

» Je n'ai pas besoin de vous dire que l'opinion publique réclame une enquête prompte et minutieuse, confiée à des hommes impartiaux et n'ayant aucun intérêt à ce que la vérité soit tenue sous le boisseau. »

Bruges. — *Assassinat.* — Vendredi matin, vers onze heures, on a retiré des eaux du canal de Bruges à Mariakerke, le cadavre du cultivateur Vermeulen, que l'on suppose avoir été assassiné lors du tirage au sort à Gand. L'assassin présumé est arrêté.

FAITS DIVERS

L'éclipse de lune et la bastonnade en Chine. — Un missionnaire, M. Guillon, qui habite la Mantchourie, a été arrêté et incarcéré à Sintien dès que, dans la région, on a eu connaissance de l'ouverture des hostilités. M. Guillon a profité de sa situation pour faire d'intéressantes études de mœurs chinoises, et entre autres récits qu'il publie dans les *Missions catholiques* se trouve la relation de l'éclipse de lune du 4 octobre et d'une bastonnade appliquée au gardien de sa prison :

« Ce matin, vers les deux heures après-minuit, je fus réveillé en sursaut par un tintamarre effroyable. Je demandai à mes geôliers quelle en est la cause : « L'éclipse de lune », me répondirent-ils. J'avais, en effet, oublié que l'éclipse totale, visible à Paris le 4, de huit heures trente à minuit, devait être visible ici le 5, de deux heures trente à six heures du matin. Tous connaissent les superstitions que font les Chinois en ces circonstances ; mais j'ignorais encore que cette cérémonie burlesque prît de telles proportions dans les prétoires mêmes. Elle eut lieu justement devant ma porte près du grand tribunal.

» Dès deux heures après minuit, une fanfare, accompagnée du tamtam et de la grosse caisse, fit entendre ses harmonies épouvantables, et comme partout la variété fait la beauté, parfois tous ces instruments vibraient ensemble, d'autres fois chacun faisait sa partie séparément. La grosse caisse d'abord simulait le tonnerre, le tamtam représentait assez bien le bruit de toute une armée frappant sur des marmites fêlées, puis venaient les trompettes avec leurs sonneries inimitables. Après quoi, tous les instruments se réunissaient dans une indicible cacophonie.

» Tout de vacarme pourtant ne suffit pas ; au milieu de la cour on dresse un autel, sur lequel est une tablette ornée de quelques caractères chinois avec deux cierges allumés. Devant cet autel, un tapis est étendu à terre, et c'est là que le mandarin doit venir s'agenouiller par trois fois et faire les prostrations d'usage pour *sauver la lune*, au commencement de l'éclipse, au milieu et à la fin. Un bonze, faisant l'office de maître des cérémonies, commande à haute voix le nombre des prostrations à faire et le mandarin obéit très humblement.

» Cette cérémonie est d'une telle importance dans le Céleste-Empire qu'à chaque occasion le tribunal des rites de Pékin envoie à tous les gouverneurs, préfets et sous-préfets des provinces une ordonnance annonçant l'éclipse et réglant dans les moindres détails les rites à accomplir. Est-il par conséquent étonnant de voir le peuple persister dans ces ridicules superstitions, quand l'exemple lui vient de si haut, des premiers dignitaires, des mandarins et des gens de lettres? Ceux-ci ont pu apprendre des Européens un peu de science astronomique, mais leur sot orgueil les empêche de rompre avec les anciens préjugés. »

Quelques jours après, le Père Guillon fut témoin de la cruauté d'un mandarin. *Un bonze s'était* échappé de prison, ce qui n'était pas difficile, car les portes restaient ouvertes, et toutes les recherches pour le rattraper avaient été infructueuses. Le mandarin condamna le chef des gardes à recevoir trois cents coups de bâton sur les jambes et les cuisses.

Nous entendîmes distinctement chaque coup, dit le Père Guillon, ainsi que la voix de celui qui les comptait, mêlés aux plaintes, au râle, dirai-je, du pauvre patient. Ils résonnaient lugubrement dans le silence de la nuit.

Le malheureux fut relevé tout sanglant et transporté dans la prison, où on lui mit les entraves aux pieds. De plus, il fut déchu de ses fonctions ; mais, avant qu'il puisse recouvrer sa liberté, il peut s'attendre à souffrir encore bien des tortures :

« Ce supplice du bâton n'est pas des plus doux. En Chine, selon les lois de l'empire, dit-on, il ne devrait pas être appliqué plus de quarante coups et encore bien des mandarins n'usent jamais de ce droit. Aussi tout le monde ici est indigné de la conduite de ce mandarin qui, plusieurs fois déjà depuis son arrivée à Siouo leu, fait battre les gens de trois à six cents coups. Ces bâtons sont ronds et d'une longueur de trois à quatre pieds sur deux pouces d'épaisseur ; on ne doit pas les confondre avec la planche, dont le supplice est plus léger. Celle-ci, large de trois à quatre pouces, longue aussi de trois à quatre pieds, ne cesse presque jamais de fonctionner durant les séances judiciaires. On l'applique sur les mains, sur les cuisses et sur les jambes par centaines et quelquefois par milliers de coups. »

Un pair d'Angleterre. — La mort de lord Ayle-ford et l'ouverture de sa succession nous fournissent l'occasion assez rare de pénétrer dans les comptes d'un nobleman anglais, et de voir comment il procède, sous le régime du droit d'aînesse et des magistrats, quand il éprouve le besoin de se ruiner. Lord Ayle-ford avait succédé, en 1871, aux titres et propriétés de son père. A cette époque, lesdites propriétés donnaient un revenu net de cinq cent cinquante mille francs par an, et ce revenu s'éleva bientôt, par la hausse des fermages, à sept cent cinquante mille francs. Cependant, il ne suffisait pas au train du jeune lord. En dix ans, il s'endetta de quatre millions et demi, hypothéqués sur ses droits viagers et garantis par cinquante six polices d'assurances distinctes, pour lesquelles il avait successivement aliéné deux cent mille francs par an de son revenu. En outre, il devait un million trois cent soixante-quinze mille francs à divers autres créanciers, et il avait emprunté cinq cent mille francs sur les tableaux et valeurs mobilières de sa résidence héréditaire, Fackington-Hall. Pour liquider cette situation, il devint nécessaire, en 1882, de s'adresser au Parlement et de solliciter l'autorisation d'aliéner des biens substitués. Cette autorisation, en forme de bill d'intérêt local, fut obtenue, et les trustees, ou syndics de la liquidation, vendirent des terres en Leicestershire pour trois millions trois cent cinquante mille francs, et dans le Kent pour deux millions et demi.

Ces opérations venaient à peine d'être terminées quand lord Aylesford mourut, à l'âge de trente-six ans. Son frère cadet, qui lui succède dans le titre et le majorat réduit, trouve ce majorat encore composé d'environ 6,000 hectares de terres en Leicestershire et du château de Fackington-Hall, lequel, à la vérité, a été fort négligé depuis dix ans et tombe en ruines. La chasse en est affermée à M. Barclay, le richissime brasseur. Au total, en quatorze ans, le feu lord Aylesford a trouvé moyen de dévorer environ quatre cent cinquante mille francs de rente. Quant à sa mère, la comtesse douairière d'Aylesford, elle a personnellement une assez grosse fortune, qu'elle a héritée d'un sien oncle ; mais la loi ne lui assurait pas même des aliments sur le majorat de son fils, et l'usage l'oblige à quitter la résidence héréditaire, pour aller vivre où elle peut, le jour où les droits viagers qu'elle y avait avec son mari s'éteignent par le décès de celui-ci.

TRIBUNAUX

L'AFFAIRE BALLERICH

Parmi les sinistres coquins qui, aujourd'hui lundi, vont passer en cour d'assises pour avoir assassiné Mme Ballerich, il en est un que ses antécédents honnêtes, son intelligence, son éducation d'enfance, et surtout son repentir, vont mettre en évidence.

Ses complices, Bayon, Soulié, Midy dit l'Avocat et Carrey, sont des brutes, ayant eu déjà plus ou moins de démêlés avec la police et n'ayant vécu la plupart du temps que de meurtres, bouche, sinon de vols et de prostitution. Gamahut le lutteur, et celui que les dénonciations de ses complices et ses propres aveux ont fait le plus compromis, Gamahut arrive devant le jury avec un casier judiciaire immaculé et des antécédents sans reproches au milieu d'une vie sans cesse misérable.

Gamahut est né dans la Champagne, d'une famille honorable, mais peu fortunée. C'est un homme âgé de vingt-six ans, châtain, portant une petite moustache. Ce n'est pas un colosse, quoiqu'il ait été longtemps lutteur de profession; il est maigre, nerveux, très adroit, mais d'une loyauté scrupuleuse. Tous les directeurs d'arènes ambulantes auxquels on a demandé des renseignements, ont affirmé la parfaite probité du misérable. De plus, Gamahut est presque aveugle; c'est cette infirmité qui l'a toujours empêché d'avoir des occupations régulières.

Tour à tour camelot, marchand de billets, lutteur, il avait échappé au crime, grâce à sa frugalité reconnue et à un certain fonds religieux que sa mère lui avait inculqué de bonne heure.

On sait que Mme Ballerich a reçu deux coups de couteau, l'un au cou, l'autre dans la poitrine. Gamahut, enivré avec de l'absinthe, avoue avoir fait la blessure du cou, mais il nie énergiquement avoir frappé deux fois. Tandis que ses complices restaient insensibles lors de la confrontation à la Morgue avec les restes de leur victime, Gamahut, dont le repentir se traduisit en manifestations sincères, avoua tout.

Gamahut a encore des parents à Paris; la douleur de ces honnêtes gens est horrible.

La lutte de franchise entre le criminel repentant et ses complices ne saurait manquer d'amener à l'audience des révélations et des incidents d'un grand intérêt.

M. le conseiller Bérard des Glajeux, qui a présidé les débats de l'affaire Mielle, présidera ceux des affaires Ballerich. M. l'avocat général Bernard occupera le siège du ministère public.

Députés tripoteurs

M. le substitut Bulot a prononcé, ces jours derniers, un très remarquable et très énergique réquisitoire dans l'affaire du *Comptoir industriel* dont les administrateurs sont poursuivis, comme on le sait, devant la onzième chambre correctionnelle, pour infraction à la loi sur les sociétés.

Après avoir requis la condamnation de M. Giros, principal organisateur de l'affaire, lequel touchait par an, sous diverses rubriques, plus de 100,000 francs de traitement, l'organe du ministère public est arrivé à MM. Jean David et Brelay, les deux députés compromis comme administrateurs dans l'affaire. Voici en quels termes M. le substitut Bulot s'est exprimé:

M. Jean David a une grande situation politique, qui lui imposait d'être d'autant plus circonspect. Quand on a l'honneur de représenter un collège électoral, on est revêtu d'une dignité qui ne vous appartient pas à vous seul; on n'a pas le droit de la compromettre en de semblables promiscuités, et d'être tour à tour le collègue d'un Philippart ou d'un Giros.

Quelque amertume que j'éprouve à m'exprimer ainsi, je suis obligé de constater que M. Jean-David et M. Brelay ont trop longtemps méconnu ces devoirs. M. Jean David était au Comptoir industriel, aux forges de Champagne, et président du conseil d'administration des Messageries fluviales.

Au Comptoir, il a dirigé la *Presse* ; il est d'ailleurs un des membres du conseil qui ont reconnu à l'audience qu'on avait payé la *Presse* un prix de fantaisie. Il a vu fuir la Banque Européenne et crever le Comptoir, il a suivi jusqu'au bout sa fortune : il a sûreté une lourde responsabilité, que vous apprécierez.

Ces passages d'une lettre que je reçois la lui feront comprendre; elle émane d'un actionnaire fort humble : « Si un pauvre diable comme moi et comme beaucoup de mes camarades, n'avait pas vu sur les prospectus d'émission les noms connus des députés de son propre arrondissement, M. Jean David, et surtout M. Brelay, aurait-il souscrit ? Assurément non. Giros et Adam que vous poursuivez comme escroquerie, cela est bien ! Mais n'oubliez pas, je vous prie, ceux qui prêtent leurs noms pour attirer le pauvre gogo ! Jean David et Brelay, voilà les coupables ! Ils m'ont enlevé les 5,000 fr. d'économies que j'avais. »

Les plaidoiries ne sont pas encore terminées dans cette grosse affaire financière. Il est curieux de savoir comment les avocats de MM. Brelay et Jean David répondront aux sévères paroles du ministère public.

C'est mardi prochain que la Chambre des appels correctionnels rendra son arrêt sur l'affaire de la Société du *Zodiaque*, dans laquelle MM. Marius Poulet, et Brutus Bouchet ont été condamnés à plusieurs mois de prison l'un et l'autre par le Tribunal correctionnel de la Seine.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Nouveau succès conservateur

Nantes, 9 mars. — Une élection a eu lieu à Pont-Château pour le remplacement de M. Pichon, décédé. 3,636 électeurs étaient inscrits. Le nombre des votants a été de 2,205. M. Dondel du Faouëdic, candidat conservateur, a été élu par 1,366 voix, contre M. Cossoné, républicain, qui a obtenu 840 voix.

Prospérité républicaine

Paris, 9 mars. — Sous ce titre, le *Gaulois* déclare que M. Tirard vient de confesser à ses collègues du ministère que le rendement des impôts, pour le mois de février, est inférieur de 4,500,000 francs aux prévisions budgétaires et de 7,500,000 francs au rendement de février 1884.

Les journaux de l'Appel au peuple

Paris, 9 mars. — Nous trouvons dans le *Figaro* le compte-rendu de la réunion tenue hier au Grand-Hôtel par la presse départementale de l'Appel au peuple :

« Cette réunion, dit notre confrère, empruntait une importance exceptionnelle à l'approche des élections générales, ainsi qu'aux divers incidents survenus dans le parti bonapartiste.

» Aussi l'assemblée a-t-elle été un peu tumultueuse.

» Deux politiques se trouvaient en présence :

» L'une, celle du comité victorieux, présidé par le duc de Padoue, préconisant l'alliance conservatrice et l'union monarchique ; l'autre, préférant au contraire organiser la République existante sur des bases plus conformes aux principes de la démocratie et du droit électif.

» L'ordre du jour suivant, qui est de M. le baron de Séde, et qui avait l'avantage de ne résoudre aucune des questions soulevées dans la réunion, a été voté à une voix de majorité.

» Le voici :

« La presse départementale de l'Appel au peuple, toujours convaincue que la volonté nationale réparera toutes les ruines qui se sont accumulées et demandera un jour aux Napoléon la solution de toutes les difficultés politiques et sociales, persiste dans la doctrine qu'elle a toujours défendue et affirmée dans ses précédentes réunions.

» Laissant à chacun la latitude la plus complète sur les moyens d'action, dans le rayon de sa publicité, elle s'unit dans une nouvelle et très énergique affirmation du principe de l'Appel au peuple.

Jovialités maçonniques

Paris, 9 mars. — *Les révélations du F∴ Andrieux* ont remis à la mode la franc-maçonnerie. On ne s'étonnera donc pas si nous racontons le petit fait suivant qui date d'hier. Les L∴ les Disciples du Progrès donnait samedi, au G∴ O∴, sa fête annuelle : concert, banquet et bal, rien n'y manquait. A l'issue du banquet, toast d'usage, par les II∴ Marsollier, Laguerre, Dreyfus, etc. Le toast le plus original est assurément celui qui a été porté par un des dignitaires de la L∴, le F∴ Georges Simon :

— *Je bois, a dit cet étonnant maçon, à la santé de deux amis, aujourd'hui nos ennemis, Léon XIII, pape, qui a excommunié la franc-maçonnerie, et* Louis Andrieux qui a été excommunié par elle∴

Ce rapprochement bizarre a été le signal d'applaudissements frénétiques.

L'accident du Cirque

Paris, 9 mars. — Le spectacle du Cirque d'hiver s'est terminé, hier soir, au milieu d'une indicible émotion. C'est à la fin de la représentation qu'ont lieu les exercices du dompteur Edward Williams avec ses deux tigres et ses quatre lions et lionnes. Le dompteur venait d'entrer dans la cage; il avait passé sur le corps d'une de ses lionnes, malade depuis plusieurs semaines, et qui se trouvait couchée en travers de la porte. Après quelques exercices préliminaires, il demanda la barre pardessus laquelle il fait sauter les animaux et la plaça dans la cage.

A ce moment, les fauves commencèrent à sauter, et le plus gros des lions en passant lui empoigna la jambe à la hauteur du genou et la mordit avec fureur. Trois des crocs entrèrent, par devant, au-dessus de la rotule, et un quatrième par derrière. Le dompteur chancela et tomba ensanglanté dans les bras des personnes qui se précipitaient à son secours. Un tumulte inexprimable éclata alors dans la salle; les hommes criaient, des femmes s'évanouissaient, et tandis qu'on emportait le blessé, on eut grand'peine à faire évacuer la salle. D'après les dernières nouvelles prises auprès du médecin qui a procédé au premier pansement, les blessures, pour qu'elles n'aient point de suites graves, exigeront de la part du dompteur un long repos absolu et les plus grandes mesures de prudence.

Mme Paule Minck à Marseille

Marseille, 8 mars.— Aujourd'hui, à deux heures, Mme Paule Minck a fait dans la salle du Kiosque une conférence devant 200 personnes. Le sujet était les « infamies gouvernementales. » Mme Paule Minck a critiqué vivement les actes de tous les régimes qui se sont succédé en France depuis 1793. Son discours a été assez silencieusement écouté. L'assemblée, après avoir entendu trois ou quatre orateurs, a voté un ordre du jour demandant la suppression des assemblées parlementaires actuelles, invitant les socialistes à s'entendre pour établir la République démocratique sociale.

La séance a été levée à six heures aux cris de : « Vive la Révolution sociale ! Vive la dynamite! »

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Nos pertes au Tonkin

Paris, 9 mars.— Les pertes de notre corps expéditionnaire au Tonkin sont les suivantes : garnison de Tuyen-Quan, pour la période du siège : 52 tués dont deux officiers ; 33 blessés dont un officier.

Première brigade : Journées des 2 et 3 mars, près de Tuyen-Quan, 60 tués, dont 6 officiers ; 133 blessés dont 9 officiers.

M. Domino, commandant de la garnison de Tuyen-Quan, a été nommé lieutenant-colonel.

Un télégramme de félicitation au général Brière de l'Isle

Paris, 9 mars. — Le ministre de la guerre a envoyé un télégramme félicitant le général Brière de l'Isle de la victoire de Tuyen-Quan.

Le budget des cultes

Paris, 9 mars. — La droite royaliste a décidé de soutenir le rétablissement des crédits adoptés par le Sénat au budget des cultes pour les chanoines et les séminaires.

Des amendements ont été déposés dans ce but.

La gauche radicale a décidé que la Chambre ne devait pas examiner le rétablissement des crédits voté par le Sénat.

Le projet de traité franco-hollandais

Paris, 9 mars. — La commission des traités de commerce a rejeté le projet du traité franco-hollandais. M. Trystram, député du Nord, a été nommé rapporteur.

L'Angleterre et la Russie. — Préparatifs du gouvernement anglais.

Londres, 9 mars. — Le gouvernement a demandé à l'arsenal de Woolwich de fabriquer 2 1/2 millions de cartouches par semaine.

Le *Daily News* constate la tension persistante des relations anglo-russes. Des préparatifs sont faits en Angleterre, aux Indes et dans l'Afghanistan pour faire face à toute éventualité.

Des représentations sérieuses sont adressées à St-Petersbourg, tout espoir d'arrangement n'est pas perdu, mais la situation est critique.

Le *Times* dit que les Russes consentent à reculer légèrement les avant-postes, mais ils maintiennent leurs prétentions pour la frontière.

Le *Times* déclare que si la Russie préfère la guerre, elle trouvera l'Angleterre prête et résolue.

Il engage le cabinet à ordonner au général anglais Lumsden d'entrer dans le Hérat et d'organiser la défense.

Le droit de la guerre

Londres, 9 mars. — Le *Standard* a reçu une dépêche de Shanghaï par laquelle les Français auraient arrêté des bâtiments anglais et américains allant à Tien-Sin.

L'Angleterre et l'Allemagne

Londres, 9 mars. — Le *Times* dit que les relations de l'Angleterre et de l'Allemagne se sont sensiblement améliorées.

Voyage du prince de Galles

Londres, 9 mars.—Le prince de Galles arrivera à Dublin le 8 avril.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du lundi 9 mars 1885

Présidence de M. BRISSON

La Chambre adopte le projet déclarant d'utilité publique le chemin de fer de Verton à la plage de Berck.

La Chambre adopte un projet de convention entre la France et le Luxembourg, ainsi qu'un projet modifiant la loi de 1831 sur les pensions aux soldats de l'armée de terre et de mer.

La Chambre aborde ensuite la discussion du projet du budget des dépenses pour 1885 amendé par le Sénat.

M. Levavasseur demande qu'on accepte le rétablissement des crédits affectés aux cultes, afin de prouver que la République n'est pas ennemie de la religion.

Il s'agit, dit-il, d'examiner l'utilité et l'équité de ces crédits. La grande majorité des Français professe des opinions religieuses. C'est justice d'en tenir compte.

M. Allain-Targé soutient la suprématie de la Chambre en matière politique et de finance. Elle peut seule renverser le cabinet. Il développe longuement cette thèse.

Il rappelle la constitution de 1875, les cahiers électoraux de 1881, la dernière révision de la constitution, etc.

La séance continue.

PROGRAMME DES THÉATRES

HIPPODROME ROUBAISIEN.— Lundi 9 mars 1885. — Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 h. 1/4.

Compagnie lyrique. Direction de M. Mariani-Pilo

Mireille, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, par MM. Michel et Carré, d'après le poème de *J. Mistral*. — Musique de Ch. Gounod.

1er tableau. La Cueillette. — 2e tableau. Les Arènes d'Arles. — 3e tableau. La Ferme. — 4e tableau. L'église des Saintes — Apothéose. — Au 2e acte, la Farandole, exécutée par 20 enfants. — Au 3e acte, Cortège, Procession, Apothéose. — Décors nouveaux. — Lumière électrique.

Mme Chouffeuri restera chez lui le....., opérette-bouffe en un acte, paroles de M. de St-Rémy, musique de J. Offenbach.

Ordre du spectacle : 1. M. Chouffeuri. 2. A 8 h. précises Mireille.

Le spectacle sera terminé à onze heures.

Prix des places : Loges, 4 fr.; Chaises, 3 fr.; Fourtour, 2 fr.; 1re Galerie, 1 fr.; 2e Galerie, 50 c.— Le bureau de location est ouvert à l'Hippodrome.

GRAND THÉATRE DE LILLE. — Lundi 9 mars 1885. — Bureau à 6 h. 0/0. — Rideau à 6 h. 1/2.

Le Voyage en Chine, opéra-comique en 3 actes, de E. Labiche et Delacour, musique de Bazin.

Don César de Bazan, drame en 5 actes, mêlé de chant, de MM. Dumanoir et Dennery.

Les billets de la Loterie des Artistes musiciens s'enlèvent avec une telle rapidité, que les prévisions de la commission sont complètement dépassées.

Le tirage se faisant irrévocablement le **12 mars** à neuf heures et demie du matin, que les retardataires se hâtent, s'ils veulent courir les chances des deux tirages.

Les demandes seront expédiées par *M. Détré*, directeur, jusqu'au 11 mars, 6 h. du soir. 10423

IRRÉVOCABLEMENT

Le 12 mars, à 9 heures 1/2 du matin,

Salle du GRAND-ORIENT, 16, rue Cadet.

PREMIER TIRAGE DE LA

LOTERIE DES ARTISTES MUSICIENS

150,000 francs de lots déposés à la Banque de France.

Les billets placés qui participeront à ce premier tirage, concourront également au tirage définitif qui comprendra **250,000** francs de lots, dont un de :

100,000 FRANCS

Prix du billet : 1 fr. — Siège du Comité : 26, rue Grange-Batelière, Ernest DETRÉ, directeur.

3,4,6,8,10—10374

UNE ENTRE MILLE

On nous communique l'attestation suivante :

Je soussignée, demeurant à Gouvieux (Oise) déclare que, après avoir complètement perdu ma chevelure, j'ai employé la **Lotion régénératrice du Dr Saïdi**, suivant le conseil de mon médecin et, qu'au bout de quelque temps de mon traitement, mes cheveux ont commencé à repousser. En ce moment ma tête, loin de laisser paraître trace de calvitie, est couverte d'une chevelure abondante et soyeuse, mes cheveux croissent tous les jours.

Signé : *Berthe Gicquet.*

Nous rappelons que le dépôt de ce précieux produit se trouve à Roubaix, chez M. Deux, médecin-pharmacien; à Tourcoing, parfumerie Lefebvre-Six, 24, Grand'Place. (f.10ms.4av.—10012

LA GAZETTE GÉOGRAPHIQUE ET L'EXPLORATION. — Sommaire du numéro du 5 mars :

Singapore : Notes de voyage, Raoul Postel. — Retour de M. Giraud. — Affaires coloniales de la France : Au Tonkin. — A Cheick-Saïd. — Aux Nouvelles-Hébrides. — La conférence de Berlin. — Mouvement colonial de l'étranger : Allemands et Anglais. — Les Allemands en Afrique. — Les Italiens en Afrique. — Anglais et Français. — Annexions anglaises en Asie. — Les Espagnols aux îles Carolines. — Nouvelles géographiques : Nomination — M. Bouquet de la Grye. — M. Schweinfurth. — Explorations russes. — M. de Chabannes la Palisse. — L'anniversaire de la découverte de l'Amérique. — Les restes de Christophe Colomb. — La population d'Odessa. — Les écoles en Russie. — Revue des Sociétés savantes : Société de topographie de France — Société française de colonisation. — Académies des sciences. — Société de géographie de Tours. — Société de géographie de Lille — Société de géographie de Saint-Pétersbourg. — Nécrologie. — Bibliographie : Les vrais Arabes et leur pays. — Les possessions espagnoles du golfe de Guinée — L'Indo-Chine française contemporaine. — Carte de la Belgique. — Faits divers.

UN AN : Paris et départements, 25 fr.; Etranger, 30 fr. — Bureaux : 6, rue Cassette, Paris.

COMMERCE

Laines

FOURMIES, 7 mars.

Voici le relevé des opérations faites par la condition des laines, des soies et des cotons pendant le mois de février 1885 :

Bulletin du mois de février 1885. — Total du mois. — Nombre d'opérations : 1,4 7 ; poids, 1[illegible],4 0 k. 9[illegible].

Laines peignées. — Nombre d'opérations : 710 ; poids, 13[illegible],028 k. 2[illegible].

Laines filées. — Nombre d'opérations : 717 ; poids, 27[illegible],132 k. 2[illegible].

Il a été fait, dans le courant de ce mois, 780 opérations de titrage.

Céréales et farines

PARIS, lundi 9 mars.

(Dépêche spéciale)

Farines. — 9 marques. — Tendance soutenue.

	7 mars 11 h.	9 m. 4 h.		7 mars 11 h.	9 m. 4 h.
Disponible.	47 10	47 25	Mai.....	48 10	48 10
Avril	47 50	47 60	Juin	48 60	48 60

Marque Corbeil ..... 49 ..

Circulation : 1,900.

Blés. — Tendance soutenue

Disponible.	21 60	21 60	Mai.....	22 40	22 40
Avril...	21 90	21 90	Juin	22 90	23 ..

Seigles. — Tendance calme

Disponible	16 50	16 50	Mai	16 90	17 ..
Avril.....	16 60	16 75	Juin	17 25	17 25

Par câble de MM. SIEGFRIED GRUNER et Ce, représentés à Roubaix par M. JULES CAUET.

samedi 7 mars. (Clôture).

MAÏS

NEW-YORK			CHICAGO		
Mars..	51 1/2	Sept....	../.	Mars...	38 /	Sept....	../.
Avril .	50 3/4	Octob....	../.	Avril...	38 1/4	Octob....	../.
Mai ..	50 1/4	Nov....	../.	Mai...	42 ./.	Nov....	../.
Juin ..	50 1/4	Déc....	../.	Juin ...	42 ./.	Déc....	../.
Juillet	../.	Janvier ..	../.	Juillet.	../.	Janvier ..	../.
Août..	../.	Février ..	../.	Août...	../.	Février ..	../.

FROMENT					
Mars..	87 3/4	Sept.	93 1/2	Mars..	74 3/4	Sept....	../.
Avril..	89 ./.	Octob.	94 3/4	Avril..	75 1/4	Octob....	../.
Mai...	90 1/4	Nov....	../.	Mai...	80 1/4	Nov....	../.
Juin ..	91 1/2	Déc....	../.	Juin...	82 ./.	Déc....	../.
Juillet	91 3/4	Janvier ..	../.	Juillet	../.	Janvier ..	../.
Août..	92 1/4	Février ..	../.	Août..	../.	Février ..	../.

Huiles, Graines ET TOURTEAUX

LILLE, lundi 9 mars.

	HUILES l'hectolitre.		GRAINES l'hectolitre.		TOURT. les 100 k[illegible].	
	Cours du jour	C. pr.				
Colza.....	.. ..	60	21 ..	22 ..	18 ..	19 ..
Huile épurée	.. ..	66	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Œillette b g	.. ..	.. ..	25 ..	26 ..	18 ..	.. ..
Lin de pays.	.. ..	59 ..	20 ..	21 50	25 ..	26 ..
Lin étranger	.. ..	53 .	18 ..	20 ..	22 50	24 .
Chanvre	.. ..	.. ..	15 ..	.. ..	17 ..	.. ..
Camelina...	.. ..	.. ..	15 ..	17 ..	17 ..	18 ..

Huile épurée pour quinquet, 64 à 66 fr. l'hect.

PARIS, lundi 9 mars.

(Dépêche spéciale)

Huile de colza.	7 m.	9 mars	Huile de lin.	7 mars	9 mars
Courant..	64 ..	63 50	Courant .	54 75	55 .
Avril .. .	64 ..	64 .	Avril . .	54 50	54 25
4 de mai..	65 50	65 25	4 de mai.	53 .	53
4 derniers	66 75	66 50	4 derniers	52 75	53 ..

Sucres

LILLE, lundi 9 mars.

COTE OFFICIELLE

	Cours du jour		Cours précéd.	
	Off.	Dem.		
Suc. n° 3 (88 deg.)	.. ..	.. ..	35 50	35 75
— bl. typ. n° 3	.. ..	.. ..	42 .	41 50
— pain 6 k n° 1	101 ..	.. ..	101 ..	.. ..
Betteraves disp.	.. ..	.. ..	44 ..	.. ..
Mélasse..	44 50	.. ..	44 50	.. ..
3/6 fin disponib.	.. ..	.. ..	52 ..	.. ..

PARIS, lundi 9 mars.

(Dépêche spéciale)

Sucre indigène. — Tendance calme.

	7 mars		9 mars		C. de clôture.	
88° dispon..	36 25	36 50	36 25	36 50	36 25	36 75

Sucres blancs. — Tendance ferme.

Courant....	42 80		43 30		43 50	
Avril	43 10		43 75		43 75	
Mai.....	43 30		44 ..		44 10	
Juin	43 75		44 25		43 40	
Raffinés ..	99 ..	100 ..	99 ..	100 ..	99 .	100

ANVERS, lundi 9 mars.

(Dépêche spéciale)

en entrepôt). Hausse.

	7 mars		9 mars.	
88 degrés n° 12/20 disp.	30 .	1/2	30 7/8	.. ..
— — Avril..	31 ..	./.	31 3/4	.. ..
— —	.. ..	.. ..	/	.. ..

Alcools

LILLE, lundi 9 mars

Grains disponible. ..... 43 50 .. ..

PARIS, lundi 9 mars.

(Dépêche spéciale)

Spirit